



mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE JUIN 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE V.R.D., LOTISSEMENT DES POMMIERS, CHEMIN DE L'EPINGLE, VOIE DE LA FORET et VOIE AUX VACHES : suite à la consultation de 6 entreprises, dont 5 ont répondu, il a été convenu en réunion de travail de demander des précisions à 3 d'entre elles : Ste Honorine Terrassement, Gagneraud Construction, et Société Nouvelle Eure TP. Les montants sont respectivement : SHT : 34330,40 euros, SN Eure TP : 37310,50 euros, Gagneraud : 36340 euros. Au vu des éléments en notre possession, la société Ste Honorine Terrassement est retenue. Les travaux consisteront à reprendre un avaloir mal positionné, remplacer quelques bordures cassées, bitumer les trottoirs comme indiqué au cahier des charges, bitumer le chemin entre le lotissement et le chemin de l'Épingle, et bitumer le trottoir devant les n° 10 À 14 Voie de la Forêt. Les différents courriers sont envoyés aux entreprises. Les travaux doivent commencer à l'automne.

CIVISME : il est rappelé à tous que le code de la route s'applique dans toutes les rues de la commune. Il apparaît que, de plus en plus, les règles de conduite et de stationnement ne sont pas respectées. Pour rappel, le stationnement est interdit côté droit en montant la Voie aux Vaches, et ce jusqu'au petit rond-point. Il est également interdit à gauche sur 50 m, à l'endroit le plus resserré de la rue. La gendarmerie des Andelys en a été informée et des rondes supplémentaires seront effectuées.

Il est aussi rappelé que les feux sont interdits toute l'année sur le territoire de la commune. Les déchets doivent être apportés à la déchetterie des Andelys.

Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse, y compris sur les chemins et autour des lacs, et leur propriétaire doit tout mettre en œuvre pour limiter les aboiements. Là encore, des personnes sont venues se plaindre en mairie.

Les matériels à moteur (tondeuses, tronçonneuses, meuleuses...) ne sont autorisés le dimanche que de 10h à 12h. En dehors de ces horaires, il est interdit de faire du bruit, des plaintes pourront être déposées pour tapage diurne.

GARDE CHAMPÊTRE – GARDE-PÊCHE : la commune a besoin d'un garde champêtre (qui assure également les fonctions de garde-pêche). Pour exercer ces fonctions, il est nécessaire de passer avec succès un concours. Plusieurs hypothèses sont envisagées : soit un candidat se manifeste et se présente au prochain concours dont nous ne connaissons pas encore la date, soit nous essayons de nous rapprocher de communes voisines, par exemple Courcelles, pour une mutualisation. En attendant, le Maire et ses adjoints sont officiers de Police Judiciaire dans la commune et pourront à ce titre dresser des procès-verbaux.

AMÉNAGEMENTS : les trous du chemin des pêcheurs (autour du Grand Lac, Hameau des Mousseaux) ont été rebouchés, le fauchage est en cours.

Les panneaux d'affichage extérieurs sont ou vont être changés.

Des devis ont été demandés pour l'achat de **poubelles** qui seront installées principalement autour des lacs.

Il a été demandé à la CEMEX de remettre du sable sur le **boulodrome**, avant le 14 juillet. La CEMEX n'ayant pas de stock, la Commune a fait appel à une société extérieure. Nous remercions très vivement Stéphane Blot d'avoir permis, en urgence, que le boulodrome soit opérationnel avant le 14 juillet.

Ancienne déchetterie : il a été demandé à la CEMEX de nettoyer et aplanir le sol de l'ancienne déchetterie. Le transport d'un gros engin s'avérant difficile, il sera demandé à l'entreprise Benoît Rouen d'intervenir avec son tracto-pelle.

Petit lac : refaire la signalétique, en remettant l'arrêté municipal d'interdiction de baignade et navigation, ainsi que l'interdiction des engins à moteur. Vérifier les clôtures et faire un fossé pour empêcher les voitures et quad de passer.

Grand lac : la CEMEX se charge de refaire la signalétique.

Déchets verts : il est rappelé qu'une convention a été passée avec B. Rouen pour la prise en charge des déchets verts de la commune en vue de les broyer. Les particuliers n'ont pas accès à ce terrain.

Sapinière : Allée Rosés des Prés : afin de préserver la conduite de gaz qui passe le long des propriétés, il est prévu d'abattre environ la moitié des sapins à l'automne. Une haie vive d'arbustes moins hauts et plus touffus viendra en remplacement. Une consultation d'entreprises sera faite à l'automne.

Fête de la peinture : comme chaque année, à l'initiative de M. Fougeroux, la fête de la peinture a connu un franc succès. Nous le remercions chaleureusement pour son implication.

Fête de la musique : la pluie du début de soirée n'a pas dissuadé les amateurs de musique, et nombreux sont ceux, notamment du village, qui sont venus écouter le DJ et participer à la fête de la musique. Tous les sandwiches ont été vendus. Bravo et merci à l'association des Calmos qui a organisé la soirée et merci encore au DJ. A l'année prochaine !

Village Propre : pour son deuxième rendez-vous, la « journée village propre » a connu également un grand succès. Les habitants de Bouafles (une quarantaine) et ceux de Vézillon (une quinzaine) ont collecté 3 m3, principalement autour des lacs et sur la route reliant Vézillon et Bouafles. Un goûter a récompensé petits et grands à la Mairie. Les rillettes offertes par M. Coureux et les tartes confectionnées par Mme De Meyer ont régalié tout le monde. Le SYGOM a transporté tous les déchets vers la déchetterie dès le lundi matin. Les bonnes volontés seront à nouveau les bienvenues à l'automne.

Fête du 14 juillet : à l'initiative de l'AAL, une centaine de personnes a dégusté un délicieux méchoui avant de se défouler avec une partie de pétanque. Nous remercions l'AAL de cette belle journée !



SITE INTERNET POUR LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Le site est en service ! Il est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les Bouaflais à nous faire des observations et des propositions.



Bonnes vacances à tous



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : pour les nouveaux habitants sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Clôture des inscriptions le 31 décembre 2013.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1996 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.). **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

AGENDA – A GARDER PRECIEUSEMENT A VOTRE PORTEE !



7 septembre : paëlla organisée par le comité des fêtes. Réservation auprès de Mme Girardin au 02 32 54 21 51 ou 07 50 47 83 34.

BIBLIOTHEQUE – MOIS DE JUILLET ET AOUT 2013 : ouverture tous les mardis de 18 h à 19 h et tous les samedis de 9 h 30 à 11 h sauf les 13 juillet et 17 août 2013. Fermeture le mercredi.

MAIRIE –MOIS DE JUILLET ET AOUT 2013 :

OUVERTURES EN JUILLET 2013	OUVERTURES EN AOUT 2013
<ul style="list-style-type: none">• Mardi 2 juillet 2013 de 17 h 30 à 19 h• Jeudi 11 juillet 2013 de 17 h 30 à 19 h• Samedi 20 juillet 2013 de 9 h 30 à 11 h• Mardi 30 juillet 2013 de 17 h 30 à 19 h	<ul style="list-style-type: none">• jeudi 8 août 2013 de 17 h 30 à 19 h• mardi 20 août 2013 de 17 h 30 à 19 h• jeudi 29 août 2013 de 9 h 30 à 11 h• samedi 31 août 2013 de 17 h 30 à 19 h